

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n°2020-11-08

Séance du 21 décembre 2020

Avis du CSRPN de Normandie,
conseil scientifique de la RNN Domaine de Beauguillot

Demande de travaux dans la réserve naturelle nationale Domaine de Beauguillot

Le 3 novembre 2020, le conservateur a présenté un projet de travaux dans de la réserve naturelle nationale (RNN) du Domaine de Beauguillot et le polder Sainte-Marie, en instance de classement, en présence de 9 membres de la commission espaces protégés du CSRPN, également conseil scientifique de la réserve.

Présentation du dossier

Créée en 1980 sur 505 ha, dont deux tiers de DPM, la RNN du Domaine de Beauguillot est en cours d'extension sur le polder de Sainte-Marie, situé immédiatement au sud de la partie terrestre de la réserve. L'ensemble ainsi constitué sur environ 820 ha a pour principale vocation l'accueil des oiseaux d'eau en escale migratoire ou en hivernage.

La demande de travaux présentée par le gestionnaire (Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin) comporte deux volets :

- améliorer les fonctionnalités écologiques du site en reconnectant le polder Sainte-Marie à la partie nord de la réserve. Pour ce faire, une partie du chemin qui sépare les deux entités et le merlon planté qui le borde au nord seront arasés, avec une restauration de la zone humide en lieu et place du chemin.
- proposer un cheminement piéton connecté au réseau territorial, agrémenté de points d'observation et donnant à voir une variété de milieux et d'ambiances. Une attention particulière sera portée au renforcement de la quiétude du site notamment au regard des enjeux liés à l'avifaune migratrice et nicheuse ainsi qu'à la population de phoques veaux-marins. Il est à noter que les aménagements existants sont aujourd'hui sous-dimensionnés avec l'accroissement de la fréquentation qui atteint près de 50 000 visiteurs par an.

Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN note que les travaux de reconnexion écologique auront un effet global très positif sur les milieux avec la restauration de plusieurs milliers de mètres carrés de zone humide. L'amélioration de la transparence entre les deux entités terrestres est de nature à favoriser l'accueil des oiseaux en période hivernale.

Le conseil souligne l'intérêt du nouveau cheminement proposé qui permet de mieux gérer la fréquentation du site, particulièrement à son extrémité nord, en lien avec l'interdiction d'accès et de circulation sur le DPM. Le tracé et les aménagements projetés donneront davantage à voir au cœur de la réserve et dans de meilleures conditions à la fois pour le public accueilli et pour la faune qui doit bénéficier d'une quiétude maximale.

Ainsi le CSRPN insiste pour que la co-visibilité public/faune soit évitée le plus possible, tout en préservant la qualité des paysages et des ambiances sur les cheminements. Si un cône de

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

vue peut être conservé à proximité de la zone de stationnement, les aménagements devront favoriser un écran visuel au nord et à l'ouest du polder de Sainte-Marie. Parmi les alternatives proposées pour border la partie de chemin conservée au nord du polder, deux solutions peuvent être retenues :

- dans un souci d'exemplarité des méthodes mises en œuvre, celle qui a la préférence du conseil est la plus douce. Elle consiste à réserver une bande de 20 m dans la parcelle adjacente pour laisser évoluer une saulaie. L'écran visuel destiné à prévenir la co-visibilité ne sera fonctionnel que dans quelques années et le gestionnaire devra veiller à ce que le bourrage arbustif au pied des saules soit de bonne qualité, notamment pour être efficace l'hiver.
- la deuxième solution recevable, au regard de l'artificialisation globale du site (digues et polders) et de la jeunesse des milieux concernés (environ 10 ans), est celle de la mise en place d'un merlon planté sur la parcelle adjacente. Les avantages sont l'efficacité immédiate de l'écran visuel et la possibilité d'y insérer de manière discrète des aménagements d'observation si nécessaire. Néanmoins cette alternative est plus brutale pour le milieu même si les impacts sont négligeables en termes d'atteintes aux habitats et aux espèces patrimoniales.

Le conseil rejette l'alternative consistant à planter sur le bord de l'actuel chemin. L'espace disponible semble insuffisant pour installer un écran végétal réellement efficace et compliquera l'entretien du fossé. Par ailleurs, il prive le visiteur d'un accès aux habitats liés au fossé qui ont également un intérêt pédagogique et qui ne sont visibles qu'à cet endroit.

Afin d'éviter toute installation d'espèces exotiques envahissantes, le conseil recommande la plus grande prudence lors de la manipulation des matériaux issus de la déconstruction du chemin. Il faudra veiller à maintenir, de manière précoce, un ombrage sur les talus aménagés et assurer un entretien minutieux et effectué autant que nécessaire en attendant que la végétation souhaitée ne s'y développe.

En conclusion, le CSRPN émet un **avis favorable** sur le projet de travaux tel que présenté dans la RNN du Domaine de Beauguillot et le polder de Sainte-Marie.

Conformément à l'article R. 411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du conseil.

Le président du CSRPN



Thierry LECOMTE